

www.thononagglo.fr

Rapport 2020

sur la situation de Thonon Agglomération en matière de Développement Durable



Rapport à présenter au Conseil communautaire lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires 2021 tenue le 15 décembre 2020.

Le Rapport développement durable

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

3 textes de référence

- > La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2» ;
- > Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- 1 La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- 3 Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

Atténuer la contribution du territoire au phénomène du changement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération.

Climat, air, énergie: 38 mesures opérationnelles lancées avec l'approbation du PCAET

Le PCAET (plan climat air énergie territorial) de Thonon Agglomération a été adopté par le conseil communautaire le 25 février 2020. Elaboré au plus près des contributions citoyennes recueillies en 2018 et 2019, le PCAET, finalisé à l'automne 2019, a ensuite été soumis à l'Autorité environnementale et à l'Etat. Les avis rendus (favorables et soulignant la qualité du travail) ainsi que l'ensemble des documents constitutifs du PCAET ont été portés à la connaissance du public, du 17 janvier au 17 février 2020, pour qu'il puisse consulter le projet et formuler des remarques. Les observations recueillies, qui pour la plupart ont pour objectif d'améliorer le projet, seront jugées au cours de la mise en œuvre et du suivi des actions, notamment à l'occasion de l'évaluation bilan à mi-parcours.

Véritable trait d'union entre les politiques publiques menées sur le territoire en matière de transition écologique, le PCAET vise à atténuer la contribution du territoire au phénomène de l'évolution climatique et adapter celui-ci à ses effets. Pour réduire la consommation énergétique du territoire et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques induites, le PCAET cible en effet l'ensemble des secteurs à enjeux : bâtiment, mobilité, production d'énergie, déchets, etc.

Dans son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur son territoire, Thonon Agglomération saisit l'opportunité du PCAET pour consolider ses acquis et monter en puissance sur les enjeux climat-air-énergie. Si la collectivité se doit d'être exemplaire en réinterrogeant l'ensemble de ses politiques publiques et son patrimoine, c'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- d'amélioration de la qualité de l'air ;
- de maîtrise des consommations d'énergie;
- de développement des énergies renouvelables.

Concrètement, le plan d'actions du projet recouvre **38 mesures opérationnelles** détaillées à travers des fichesactions précisant les objectifs, traductions opérationnelles, partenaires, planning et modalités de financement pour chacune d'elles. L'adoption du PCAET ouvre dès à présent la voie au **déploiement progressif de ces actions jusqu'en 2025 autour de quatre axes principaux :**

- Axe 1: un territoire à énergie positive pour rester attractif
- Axe 2 : un territoire résilient et innovant
- Axe 3: des acteurs mobilisés
- Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco exemplaire

Une des premières fiches actions lancées consiste en l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (lire p.11).

Promouvoir une mobilité responsable

A ce jour, la situation du territoire en matière de mobilité, c'est une part modale de 63% pour le transport individuel motorisé et un nombre de déplacements de 4,2 en moyenne par personne et par jour. Un tiers du rejet de dioxyde de carbone dans l'atmosphère étant directement lié à la mobilité, le développement des modes de déplacements collectifs et peu polluants est un important levier d'action.

Adoption du schéma directeur de la mobilité, amélioration du réseau de bus

Le 28 janvier 2020, Thonon Agglomération a adopté son schéma directeur de la mobilité. Véritable feuille de route, celui-ci propose un certain nombre de mesures pour développer l'offre de transports collectifs à partir de décembre 2021, au terme du renouvellement des délégations de service public.

Ce schéma doit permettre de créer une chaîne de transports qui montera progressivement en puissance tout au long du prochain contrat pour faciliter les déplacements. Il définit la mobilité du territoire sur deux axes prioritaires : le premier se situe sur la ligne des trois gares (Thonon-les-Bains, Perrignier et Bons en Chablais), l'autre, au nord de l'agglomération, s'organise autour de la RD1005. En travaillant sur les relations entre le nord et le sud, très peu assurées jusqu'à présent, l'objectif est de permettre un accès de tout le territoire au futur bus à haut niveau de service et aux gares desservies par le Léman Express. Avec cette nouvelle offre, le nombre de kilomètres proposés sera globalement augmenté de 34 % ; 79 % des habitants disposeront alors d'un arrêt à moins de 300 m de leur domicile. Parmi les nouveautés imaginées et qui seront soumises aux candidats dans le cadre du prochain appel à candidatures : une ligne reliant Cervens, Draillant, Perrignier et la Presqu'île du Léman via Sciez.

Pour apporter une meilleure visibilité de l'offre sur toute l'agglomération et mieux la promouvoir, les réseaux urbain et interurbain seront dans le même temps fusionnés pour former un seul et même réseau.

Sans attendre 2021, le réseau de bus a été amélioré depuis fin 2019 : pour permettre plus de fluidité notamment dans les correspondances entre deux modes de transport (en particulier avec la mise en service du Léman Express), les fréquences ont été augmentées, de nouveaux horaires sont apparus et une ligne a été prolongée.

Faire des gares des « hubs » de la mobilité

Avec la mise en service du Léman Express, les gares de Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains sont au cœur des enjeux de la mobilité. Les aménagements et équipements qui seront créés faciliteront les correspondances entre les différents modes de transports tout en offrant des services aux usagers.

Trois pôles d'échanges multimodaux verront le jour à Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains. Via sa compétence aménagement du territoire, l'agglomération a acté en octobre 2019 le versement d'un fonds de concours à la Ville de Thonon-les-Bains à hauteur de 1,2 M€ TTC pour la réalisation d'un parking-relais de 574 places en cours de réalisation. A Bons-en-Chablais et Perrignier, Thonon Agglomération intervient sur le volet foncier par l'intermédiaire de l'EPF [établissement public foncier] de Haute-Savoie.

Un projet de BHNS

L'agglomération a réaffirmé en 2019 son engagement en faveur des aménagements **BHNS** (bus à haut niveau de service) sur la RD 1005. Le conseil a délibéré favorablement sur le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur du Département de Haute-Savoie, impulsant ainsi une nouvelle dynamique pour ce projet structurant en matière de transports collectifs. C'est un montant de 20 M€ qui sera ainsi mobilisé dans une première étape de ce projet, conjointement avec le Département de la Haute-Savoie.

1.37 M€ engagés en faveur du transport lacustre

Les liaisons de transport public lacustre (notamment les lignes Thonon-Lausanne, Yvoire-Nyon) mises en place par la Compagnie Générale de Navigation (CGN) répondent à un besoin effectif de transport alternatif à l'automobile, tant pour les déplacements professionnels que touristiques.

Le conseil communautaire a confirmé son engagement en faveur des navettes lacustres servant au transport régulier de voyageurs entre les rives françaises et suisses du lac Léman. Pour 2020, l'agglomération contribuera au financement du déficit d'exploitation du service à hauteur de 1,37 M€ (auquel s'ajoute la participation de la communauté de communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance à hauteur de 683 580 €). L'autre moitié des coûts non couverts par les revenus d'exploitation est financée par le Canton de Vaud.

En 2020, Thonon Agglomération et la CCPEVA verront leur engagement soutenu par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 590 000 €. Un soutien qui pourra potentiellement être bonifié dans les prochains mois par une contribution de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Parallèlement, l'ensemble des partenaires travaille actuellement au renforcement de l'offre pour les travailleurs frontaliers et au déploiement d'une nouvelle flotte dont le premier bateau devrait être mis en service en 2023. Thonon Agglomération compte aujourd'hui deux lignes transfrontalières aux départs d'Yvoire et de Thonon-les-Bains empruntées par plus de 839 000 voyageurs en 2019 (+1,4% par rapport à 2018).

De nouveaux tracés cyclables

L'agglomération poursuit en parallèle les investissements en matière d'**infrastructure dédiée aux modes doux**, pour en accompagner la pratique qui ne cesse de croître, comme en attestent les données statistiques avec + 8% de passages vélo en 2018 par rapport à 2017.

La ViaRhôna, projet de voie cyclable de 815 km permettant de voyager des rives du Léman aux plages méditerranéennes, est l'un des fers de lance de la réalisation des infrastructures cyclables sur le territoire. Après la réalisation de nouveaux tronçons à Thonon-les-Bains et Yvoire en 2019, près de 2 km de voie ont été tracés en 2020 sur la commune d'Anthy-sur-Léman.

Mais le déplacement en mode doux est aussi une pratique quotidienne que l'agglomération souhaite favoriser en lien avec les communes, compétentes en termes de voirie. A cet effet, des emplacements réservés ont été inscrits dans le PLUi adopté en 2020.

Patrimoine intercommunal : une attention particulière à la consommation d'énergie

Thonon Agglomération a initié un audit énergétique de ses bâtiments. Quatre premiers bâtiments ont été diagnostiqués depuis 2019 : le château de Thénières à Ballaison, les gymnases de Douvaine et de Margencel ainsi que l'EHPAD Les Erables à Veigy-Foncenex.

Par suite de ces interventions, les actions et investissements à faire en matière d'économie d'énergie ont été lancés en 2020 : optimisation des consommations d'électricité et de chauffage par meilleure programmation des équipements, planification des travaux d'isolation thermique, de remplacement de chaudières ou de changement des huisseries...

Thonon agglomération se fait également accompagner depuis 2019 par un Conseiller en Energie Partagé via le SYANE ce qui permet d'optimiser également les consommations (électriques et de chauffage) de tous les bâtiments de l'agglomération. Cette mission a notamment permis en 2020 de réduire les abonnements électriques du gymnase de Bons en Chablais et du Château de Thénières.

Parallèlement, Thonon Agglomération a engagé une réflexion prospective quant à la gestion et au renouvellement de sa flotte de véhicules (voitures de service, bus dédié au transport collectif...); la collectivité étudie l'opportunité de se tourner progressivement vers l'acquisition de véhicules à énergie durables et produites localement (électrique/GNV/BioGNV). À la suite de la mise en service des premières voitures de service « 100% électrique » en 2020, deux stations de rechargement ont été installées au sein des antennes de Ballaison et de Perrignier.

En 2020, le projet d'implantation d'une station de ravitaillement GNV/BioGNV au sein du Zone d'Activité Economique a été étudié, conformément à l'une des préconisations du PCAET. La motorisation GNV/BioGNV contribue en effet à l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions de CO2. Dans la cadre du renouvellement de la DSP transport public en 2022, il est d'ailleurs prévu que le marché inclue une option GNV pour les véhicules de transport collectif déployés par l'agglomération.

La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Le patrimoine naturel et paysager dont bénéficie l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité. Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.

Eau et Assainissement : un engagement renforcé en 2020

Eau potable : l'agglomération au rendez-vous en 2020

En 2020, Thonon Agglomération a élargi encore son champ d'action en prenant à sa charge la gestion de l'eau potable pour les 25 communes de son territoire. Elle exerce cette nouvelle mission en lieu et place des quatre distributeurs d'eau jusque-là compétents (communes d'Anthy-sur-Léman, du Lyaud, de Thonon-les-Bains et Syndicat Intercommunal des Eaux Moises et Voirons). Déjà responsable de l'assainissement (collecte, transport et traitement des eaux usées), l'agglomération devient ainsi, pour les usagers, l'interlocutrice unique pour tous les services liés à l'eau.

Dans la continuité des pratiques menées jusque-là, Thonon Agglomération a fait le choix fort de garder la gestion en régie du service de l'eau (sans délégataire) et donc de pérenniser ce service public.

En 2020, le service assainissement de l'agglomération a évolué en service Eau et Assainissement : un service unique garantissant une approche globale de la gestion de l'eau¹ et privilégiant **la qualité du service rendu.** Avec l'objectif de préserver les relations de proximité avec les usagers, une organisation multisite a été conservée avec deux pôles d'exploitation principaux à Perrignier et Thonon-les-Bains.

L'assainissement : un enjeu majeur

En 2020, malgré la crise sanitaire compliquant le lancement des appels d'offres et la réalisation des travaux, près de 4 millions d'euros ont été engagés ; Une dizaine de chantiers ont été lancés, poursuivis et, pour certains, achevés sur la base du plan pluriannuel d'investissements relatif à l'assainissement (mise en séparatif du cheflieu d'Orcier ; extension du réseau dans le chef-lieu d'Allinges, dans le secteur de Sous-Cusy à Chens-sur-Léman ou encore dans le secteur de la Citadelle à Sciez ; à Thonon-les-Bains, renforcement du réseau rue Fernand David, rue de la Dame, chemin du Martinet...).

Au terme de cette année, plus de 700 kilomètres de réseau desservent **près de 94 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif : des équipements majeurs** pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman.

Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur les installations de traitement (stations d'épuration) récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire.

Pour assurer la pérennité du réseau, le diagnostic général des installations de collecte a été mené sut Thonon-les-Bains en 2020. A l'échelle du territoire, cette étude permettra de cibler les priorités d'interventions, finaliser l'actualisation des plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

L'engagement de Thonon Agglomération en faveur de l'assainissement est conforté par sa **participation active aux travaux de la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman** (CIPEL) chargée de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents.

¹ Protection des ressources, production d'eau potable, desserte des habitations et assainissement

Trier c'est bien, ne pas jeter c'est mieux...

« Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas ». Pour donner les moyens à ses habitants de contribuer au nécessaire effort de réduction des déchets, Thonon Agglomération met en œuvre des actions de prévention, et recherche des filières favorisant leur réutilisation. La collectivité est, par ailleurs, fortement mobilisée autour de la création prochaine d'une ressourcerie (lire p.11).

La prévention constitue le mode de gestion prioritaire du service.

Pour la collectivité, cela se traduit par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec la FNE (France Nature Environnement), des visites des centres de tri et d'incinération, services et bonnes pratiques se développent autour des déchets organiques. Ainsi, le broyage de déchets verts à domicile et les actions de sensibilisation aux bienfaits du compostage (campagne d'information ; tarifs préférentiels pour l'acquisition d'un composteur, ateliers compostage...) contribuent à faire diminuer la production de déchets.

L'organisation d'événements réguliers (Troc'plantes, Troc'livres...) assure enfin une forte présence au plus près des habitants. Chaque année au mois de novembre, à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets [SERD], un important programme d'animations et de sensibilisation est proposé, en partenariat avec une vingtaine d'acteurs associatifs et structures du Chablais.

Le deuxième mode de gestion privilégié est le recyclage des matériaux.

Pour encourager le tri sélectif, réduire le poids des déchets ménagers produits et maîtriser ainsi les coûts de collecte et de traitement, Thonon Agglomération a poursuivi en 2020 le déploiement des points d'apport volontaire (PAV) des déchets sur son territoire. Une vingtaine de (PAV) a été installée à Douvaine qui est la seconde commune de l'agglomération à adopter ce nouveau dispositif après celle de Sciez où celui-ci fonctionne avec succès depuis 2017 : les résultats y sont particulièrement positifs, avec en moyenne : + 100 % d'emballages légers collectés ; + 65 % de papiers ; + 14 % de verre ; - 15% d'ordures ménagères.

La mise en service de ces points d'apport volontaire s'accompagne d'une réunion publique et d'une campagne d'information en porte-à-porte visant à sensibiliser les habitants à la nécessité de trier leurs déchets.

En 2021-2022, le programme de déploiement prévoit la mise en service des nouveaux PAV sur les communes de Ballaison, Loisin, Bons-en-Chablais et Veigy-Foncenex (ce qui porterait à environ 35%, la part de population équipée).

En 2020, les 7000 tonnes² de déchets verts collectées dans les quatre déchetteries gérées par la collectivité ont été valorisées en compost. La collecte de 450 tonnes de déchets électroniques (écrans, petits appareils ménagers, appareils froids) a permis le recyclage de plus de 360 tonnes de matière. Enfin les 7730 tonnes de déchets recyclables collectées (collecte sélective du verre, des emballages et du papier des ménages) ont été traitées puis expédiées dans les filières de recyclage.

Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau

Menés dans le cadre du Contrat de Rivières des Dranses et de l'Est lémanique, la sécurisation de la basse Dranse est engagée. L'année 2020 a été consacrée à la phase administrative du projet pour une mise en œuvre des travaux de restauration hydromorphologique de la rivière en 2021 (communes de Thonon-les-Bains, Marin et Publier).

Sur territoire de Thonon Agglomération, le projet consiste essentiellement en la création d'un système d'endiguement capable de faire face aux risques majeurs d'inondations recensés au niveau de l'APEI de Thonon-les-Bains. Garantissant la sécurité des biens et des personnes dans ce secteur, la construction de cet ouvrage marque une volonté forte de faire aboutir l'aménagement de la Basse Dranse. Pour l'agglomération, elle constitue en outre un acte fondateur dans son exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations). Ces travaux représentent un investissement prévisionnel de plus de 3,4 M€ pour Thonon Agglomération.

L'année 2020 a aussi vu l'aboutissement des études de suivi de la qualité des eaux et de suivi piscicole des rivières du territoire, ainsi que l'achèvement du bilan du Contrat de Territoire du sud-ouest lémanique. La réflexion sur l'après-contrat a débuté ; celle-ci devra déterminer les nouvelles orientations politiques donner au territoire sur les plans de la biodiversité, de la forêt ou encore de l'agriculture.

² Données 2019 (RPQS Prévention et gestion des Déchets)

En matière de travaux, ce sont près de deux kilomètres de clôtures et 10 ouvrages qui ont été mis en place le long de plusieurs cours d'eau (les Battoirs, les Gurnaz et le Foron), en accord avec les exploitants agricoles concernés, afin de mettre en défens³ les rivières touchées et améliorer ainsi la qualité des eaux et le développement piscicole sur ces linéaires.

La réalisation de cette opération a également permis de créer un sentier le long du ruisseau des Battoirs, dans le but de sensibiliser la population à l'existence de ce petit cours d'eau présentant un intérêt piscicole certain.

Thonon Agglomération s'est également lancée en 2020 dans l'étude de la renaturation de l'embouchure du Vion, en parallèle au projet de port sur la commune d'Excenevex qui permettra de supprimer les anneaux présents sur le Vion pour un « espace cours d'eau » accru.

Parallèlement, Thonon Agglomération poursuit son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glaïeul des marais. A ce jour, 31 ha de zones humides (répartis sur 23 sites), 1,1 ha de prairies sèches (4 sites) et 500 mètres linéaires de rives (roselière de Chens-sur-Léman) sont entretenus.

Des forêts à gérer durablement

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique, l'agglomération est également amenée à engager des actions en matière de gestion forestière, à savoir des opérations d'éducation et d'information du public, de gestion écologique, de zonage des loisirs en forêt et d'équipements pour l'accueil de divers publics en forêt.

Propriété de Thonon Agglomération, le domaine de Thénières (espace naturel préservé de 34 ha) bénéficiera dans les prochains mois d'un nouveau schéma d'accueil. Il s'agit en particulier de définir une nouvelle organisation de la circulation sur le site et de procéder à une refonte de sa signalétique. L'année 2020 a vu l'élaboration du sentier numérique sur la flore, la faune et le patrimoine historique du site, outil qui sera effectif en 2021. Quant aux travaux et actions nécessaires à la valorisation du sentier pédestre (promenade, parcours santé...), ils seront également mis en œuvre en 2021.

Domaine de Chignens : des enjeux multiples

Thonon Agglomération est propriétaire du Domaine de Chignens depuis 2019. Exceptionnel par sa surface, sa nature, sa localisation et son potentiel, le site s'étend sur 83 hectares, principalement sur la commune d'Allinges mais aussi Thonon-les-Bains.

Cette acquisition récente doit permettre la réalisation sur le long terme de différentes politiques publiques menées par l'agglomération. Le domaine pourra notamment répondre à ses ambitions en matière de valorisation de l'agriculture et de préservation de l'environnement (gestion du milieu à l'image du Pamphiot qui traverse la propriété, protection de nombreuses zones humides, périmètre rapproché des captages d'eau...). Sur le volet touristique et sportif, un ensemble de voies douces reliant le centre de Thonon aux Châteaux des Allinges pourrait être mis en place.

Si le domaine de Chignens présente de forts atouts d'un point de vue environnemental, toute action nécessite au préalable de disposer d'une meilleure connaissance de ce domaine. C'est pourquoi l'année 2020 a été consacrée en partie à la réalisation du diagnostic forestier du site. Réalisée par l'ONF, cette étude a permis d'évaluer l'état et la qualité des boisements en présence, offrant ainsi les premiers éléments de réflexion plus globale sur le devenir de ce domaine.

³ La mise en défens des berges permet de supprimer le piétinement des berges et la pollution des cours d'eau par le bétail.

Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.

Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'aménagement et de la viabilisation des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière est portée à la préservation des espaces naturels et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (renouée du Japon sur Planbois Parc et solidage sur la ZAE des Bracots), conformément aux dispositions de chaque arrêté d'autorisation unique au titre de l'environnement. Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la préservation de la faune, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gites ou d'abris. Parallèlement, le traitement à la chaux des matériaux existants mis en œuvre sur ces deux zones d'activités économiques permet de réduire considérablement les impacts sur l'environnement. En effet, ce procédé a déjà permis d'éviter près de 1 500 rotations de camions du type semi-remorques sur les réseaux routiers ainsi que le prélèvement de plus de 25 000 m³ de matériaux de carrière.

En 2020, **la mise en œuvre des mesures compensatoires** s'est poursuivie sur les travaux d'extension des ZAEi de Planbois (engagement des travaux conformément aux plans de gestion des Ballandes et de l'Abbaye, établis sur 25 ans) et des Bracots (poursuite des travaux de restauration sur le marais de Fully).

Un tourisme tourné vers le lac Léman et son art de vivre

« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels préservés, de joyaux historiques et de richesses culturelles ». Depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est la promesse faite par l'office de tourisme intercommunal Destination Léman⁴ dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

Les activités touristiques proposées laissent ainsi une large place à la promotion d'un territoire au capital naturel préservé (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites geopark...), à la valorisation des filières de production locales (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et au développement de l'itinérance douce (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Urbanisme : un développement raisonné et planifié

En matière d'urbanisme, les documents de planification intègrent de plus en plus les politiques en faveur du développement durable des territoires.

Thonon Agglomération est partie prenante de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale [SCOT] menée à l'échelle des 62 communes du Chablais. **Approuvé le 30 janvier 2020, le nouveau Schéma de Cohérence Territorial du Chablais,** document de référence vis-à-vis des communes et des documents d'urbanisme des intercommunalités (PLU, PLUi, etc.), témoigne d'une volonté affirmée d'un développement raisonné. Il prévoit notamment de diviser par deux la consommation des espaces constatée ces dix dernières années.

Cet engagement se traduit à travers le PLUi du Bas-Chablais, portant sur 17 communes, et approuvé le 25 février 2020 : plus de 80 hectares sont reclassés en faveur des zones A et N. Plusieurs outils ont également été instaurés pour assurer une préservation renforcée des espaces présentant des sensibilités environnementales et paysagères, tels les réservoirs de biodiversité, les coupures d'urbanisation au titre de la loi Littoral, ainsi que les

⁴ http://www.destination-leman.fr/

espaces de bon fonctionnement pour gérer de manière plus efficace les risques d'inondations des cours d'eau et les habitats écologiques autour de ceux-ci.

De manière générale, les documents d'urbanisme réalisés en concertation entre les communes et Thonon Agglomération visent à mieux encadrer les opérations de construction en établissant des principes nécessaires à une densification raisonnée, qui doit tendre à une gestion optimisée des espaces urbains, tout en garantissant un cadre de vie qualitatif. C'est l'objectif des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), dont le PLUI du Bas-Chablais en compte plus de 80. Cela participe d'une meilleure préservation de notre cadre de vie et de la lutte contre l'étalement urbain.

Par ailleurs, les choix effectués en matière d'urbanisation s'articulent avec les politiques publiques menées par l'agglomération en termes de transport et de mobilité (cf. adoption du Schéma Directeur de la Mobilité en p.XX). Avec pour objectif de limiter l'utilisation des véhicules individuels motorisés et donc les émissions de gaz à effet de serre en résultant, Thonon Agglomération souhaite poursuivre la réalisation des infrastructures favorisant l'utilisation des transports collectifs et le développement des mobilités douces. Au-delà de l'enjeu environnemental, l'objectif consiste à optimiser l'efficacité des déplacements en coordonnant et en facilitant les correspondances entre les bus, les trains ou encore les navettes lacustres.

Avec l'arrivée du Léman Express, les gares de Bons-en-Chablais, Perrignier et Thonon-les-Bains sont notamment au cœur des aménagements planifiés. Les futurs pôles d'échanges multimodaux faciliteront les correspondances entre les différents modes de transports tout en offrant des services aux usagers. La planification de ces aménagements urbains (gares, arrêts de bus à proximité des habitations...) s'accompagnera progressivement du renforcement de l'offre grâce à la mise en œuvre du schéma de mobilité.

Les PLU/PLUi s'attèlent aussi à limiter la consommation d'énergie en établissant des normes à respecter en termes de construction et de principes à suivre (orientations et implantations des bâtiments, matériaux à privilégier, intégration des énergies renouvelables pour disposer de bâtiments passifs voire à énergie positive). Au-delà d'établir un cadre réglementaire, les documents d'urbanisme constituent donc, par leur nature transversale, un véritable outil pour porter un projet de territoire durable.

Un règlement local de publicité intercommunal en faveur de la préservation des paysages

Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est en cours d'élaboration. Ce document d'urbanisme, mais qui relève du Code de l'environnement, vise à assurer le juste équilibre entre la préservation du cadre de vie et la nécessaire visibilité des activités économiques, commerciales, culturelles ou associatives. A l'échelle des 25 communes de l'agglomération celui-ci il fixera d'ici à fin 2021, par zones, les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes, mais aussi pour la mise en conformité de ceux existants.

Il s'agit de co-construire avec les communes, les habitants, les acteurs économiques et les associations de l'agglomération, un outil de planification permettant d'adapter la règlementation nationale (RNP) aux spécificités et aux enjeux du territoire. Il concourra notamment à limiter l'impact des dispositifs publicitaires sur le cadre de vie, participant ainsi à la préservation du patrimoine naturel et bâti, et, plus globalement, à l'identité et à l'attractivité du territoire. Il intégrera également les enjeux environnementaux en matière de pollution lumineuse et de consommations énergétiques des dispositifs publicitaires.

Afin de partager le diagnostic réalisé à l'issue de la première phase d'études conduite depuis 2019, une première réunion de concertation publique a été organisée au mois de novembre 2020 (sous forme de visioconférence, dans le contexte de la crise sanitaire).

Promouvoir l'économie circulaire

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination. Thonon Agglomération sensibilise ses habitants aux bienfaits du réemploi en coordonnant ou en soutenant l'organisation d'événements tels que le **troc' livres ou les zones de gratuité.**

Plus précisément, l'agglomération traduit son engagement en la matière en intégrant les principes de l'économie circulaire à son mode de gestion de la collecte et du traitement des déchets. Ainsi, lors des phases de renouvellement de marchés ou d'optimisation de filières, le réemploi et la réutilisation sont privilégiés.

Au-delà de l'enjeu environnemental, l'économie circulaire peut revêtir une dimension sociale en créant de l'emploi. Ainsi, la mise en place de la filière des textiles à l'échelle de l'agglomération **en partenariat avec l'atelier Re-Née**, a permis la création d'emplois (cinq Equivalents Temps Plein) et le développement d'une activité locale d'accompagnement de personnes en difficultés à travers l'ouverture d'un atelier de couture pour la transformation de textiles récupérés associée à celle d'un espace de vente à Thonon-les-Bains.

Thonon Agglomération a, par ailleurs, démontré en 2020 une forte implication dans le projet de création d'une ressourcerie. Au sein de l'association porteuse du projet (créée en 2019), l'agglomération joue un rôle majeur : elle a pris en charge la location d'un bâtiment de 1500 m² situé dans l'une de ses zones d'activités économiques (Espace Léman). Elle a aussi financé l'étude de faisabilité du projet et participé à l'organisation de l'événement-test qui ont confirmé toute la pertinence de cette future recyclerie : durant six matinées de septembre, les acteurs du projet de ressourcerie sont allés à la rencontre des usagers de la déchetterie de Douvaine pour récupérer des objets avant qu'ils ne soient jetés. Tous ces objets ont ensuite été revendus à prix modiques lors d'une vente éphémère proposée à Anthy-sur-Léman.

La mise en œuvre opérationnelle de cette ressourcerie, dont la définition a été lancée en 2020, devrait se concrétiser en 2022.

Vers un projet alimentaire territorial [PAT]

Thonon Agglomération s'est engagée fin 2019 dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Préalable indispensable à la définition des actions à mettre en place, le diagnostic territorial a été réalisé tout au long de 2020 par une apprentie. Il s'appuie notamment sur une grande enquête visant à mieux connaître les habitudes alimentaires des foyers de l'agglomération. Les résultats cette enquête sont venus compléter les conclusions d'une série de rencontres menées dès 2019 auprès d'acteurs professionnels de l'agglomération (agriculteurs, restaurateurs/cuisiniers, distributeurs, associations) et ont permis de définir les enjeux à relever : au-delà de l'augmentation et de la sécurisation de la production locale, il s'agira de définir des stratégies claires pour favoriser l'installation d'agriculteurs et agricultrices sur le territoire en leur garantissant un foncier agricole accessible et en les incluant dans la stratégie d'adaptation des activités agricoles aux changements climatiques. Action forte du PCAET (lire p.3), la mise en œuvre du PAT doit également mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une agriculture diversifiée qui conduise à une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

Les résultats de ce diagnostic constitueront le socle du futur projet alimentaire territorial (PAT) qui sera mis en œuvre progressivement à partir de 2021.

Contribuer au développement du numérique

Un engagement permanent

Thonon Agglomération souhaite s'inscrire dans la dynamique visant au développement du numérique, en ce qu'il contribue à réduire les déplacements individuels et l'empreinte carbone « papier ».

Après la dématérialisation des procédures d'envoi des dossiers propres aux instances communautaires (Bureaux, conseils, commissions...) mise en œuvre dès 2017, la mise en ligne du site internet de l'agglomération (septembre 2018) a permis de renforcer la mise en œuvre des démarches en lignes à destination des usagers : inscriptions aux transports scolaires, au service de broyage de déchets verts à domicile, aux événements proposés par les services... Parallèlement, le service des systèmes d'information développe progressivement les téléprocédures internes avec pour objectif de structurer, de dématérialiser et de sécuriser les process de travail.

En 2020, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire, les services intercommunaux ont connu une première expérience de « travail à distance ». Cette dernière s'est notamment accompagnée d'une dématérialisation partielle des instances et des réunions publiques d'information (PLU d'Allinges...) dont les captations ont permis la diffusion en direct sur la chaine You Tube de la collectivité nouvellement créée. Quant au renouvellement des copieurs programmé jusqu'en 2021, il permettra de sensibiliser les agents à la réduction des impressions.

Une agglomération « connectée »

Pour les habitants de nos 25 communes, l'opportunité de suivre dans certaines circonstances exceptionnelles le Conseil Communautaire à distance est venue enrichir l'offre de communication numérique de Thonon Agglomération sur les réseaux sociaux. Depuis mars 2020, la page Facebook « Thonon Agglo » relaie quotidiennement l'actualité de l'agglomération (près de 1000 abonnés six mois seulement après sa création). En parallèle, la page YouTube de l'agglomération a vu le jour, proposant des reportages vidéo sur les différents

services de l'agglomération à l'heure du confinement. Le site internet et la page LinkedIn de l'agglomération sont également deux portes d'entrée supplémentaires pour s'informer sur les services **et actions** de Thonon Agglomération.

Un Schéma Directeur des Systèmes d'Information [SDSI] adopté, des avancées sensibles déjà concrètisées

En 2020, l'agglomération a adopté son Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI). Ce document-cadre a pour objectif de répondre aux nouveaux besoins du territoire (bloc communal) en la matière. Les enjeux stratégiques identifiés* ont été déclinés en 70 projets d'actions concrètes permettant de faire évoluer l'informatique communautaire de manière contrôlée et structurée. La mise en œuvre du SDSI (2020/2023) implique les services de l'agglomération, les élus communautaires et les communes membres.

Dès 2020, la refonte des serveurs de l'agglomération a été opérée de manière à permettre un Plan de Continuité de l'Activité garantissant un fonctionnement optimisé tout en veillant à la consommation d'énergie. Effectif depuis l'automne, l'interopérabilité des logiciels relatifs à l'Application du Droit des Sols [ADS] va permettre, à l'échelle de l'agglomération, de réduire considérablement l'envoi et donc l'impression de la quantité de papier. La mise en pratique programmée du Système d'Information Géographique [SIG] comme la rationalisation des logiciels de gestion de la compétence Eau Potable (finalisation programmée en 2021) devrait également réduire cette quantité de papier imprimé.

* Un SI au service de la performance de l'agglomération et d'un pilotage efficace, un SI responsable et tourné vers le service aux citoyens, un SI fiable et sécurisé.

Commande publique

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. **Des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d'offres comme un paramètre réel de prise de décision.

En ce fait, la commande publique est un levier d'actions pour la mise en pratique de mesures respectueuses de notre cadre de vie.

Le critère social est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, la collectivité a fait le choix de réserver ces missions à des entreprises d'économie sociale et solidaire. Dans d'autres consultations, certains lots sont réservés à des structures œuvrant en faveur de l'insertion/adaptation par le travail : entretien des sites et des espaces verts de la collectivité (déchetteries, ZAE...).

En adoptant son PCAET, Thonon Agglomération a souhaité, en 2020, inscrire cet engagement dans une démarche d'éco-exemplarité qui, pour la commande publique, se traduit par la volonté affirmée de « renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique ».

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Services publics : l'agglomération souhaite privilégier la proximité

Une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains

En 2020, Thonon Agglomération a fait l'acquisition d'un local de plus de 1600 m2 au centre-ville de Thonon-les-Bains pour concrétiser son projet d'une Maison de l'agglomération et améliorer l'accessibilité des services au public. La concrétisation de ce projet est une première étape dans la déclinaison par l'agglomération sur son territoire du schéma départemental pour améliorer l'accessibilité des services au public. Idéalement positionné en cœur de ville et facilement accessible par la proximité des transports publics, ce nouveau site sera complémentaire aux antennes de Perrignier et de Ballaison pour délivrer toutes informations de premier niveau sur les services de l'agglomération.

Cette acquisition va en parallèle permettre l'implantation du Centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève : s'adressant à toute personne en âge d'être employée, en poste ou non, cet espace transfrontalier proposera des services d'information et de conseils gratuits, tournés vers l'orientation, la formation professionnelle et continue, le financement de la formation et l'emploi.

Des travaux d'aménagement vont être programmés pour sa rénovation et l'aménagement des espaces. L'objectif est d'ouvrir le site au public d'ici à septembre 2021.

Une structure France services mobile

Soucieuse d'être présente au cœur des quartiers comme au centre des villages, Thonon Agglomération a obtenu en 2020 la labélisation de l'Etat pour la mise en place d'une structure France Services mobile. Elle fait partie des, sur ce projet, des 30 premiers territoires lauréats.

Un bus assurerait des permanences polyvalentes et itinérantes pour permettre aux usagers de procéder aux principales démarches du quotidien en un lieu unique. Complémentaire aux démarches déjà entreprises quant à l'installation d'une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains et d'une maison France Service à Douvaine, ce projet vient de recevoir le soutien de l'Etat estimant la démarche « innovante et adaptée aux besoins des usagers ».

Habitat: l'agglomération active

Approbation du PLH d'agglomération

L'approbation du Programme Local de l'Habitat par le conseil communautaire en 2020 fait de Thonon Agglomération **un opérateur majeur du logement social.**

Document stratégique de programmation, le PLH concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions nouvelles. L'enveloppe financière dédiée s'élèvera à plus de 12 M€, pour les 6 années concernées (2020-2026). Une somme plus que doublée par rapport aux montants affectés avant la création de l'agglomération (5,2 M€ cumulés pour les trois derniers PLH des communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman et de la Ville de Thonon-les-Bains).

_Logement locatif social : développer et diversifier l'offre

Par ce document, l'agglomération renforce notamment les subventions allouées aux bailleurs pour la création de logements locatifs sociaux (4 668 595 €). Mais, surtout, elle appuie leurs projets en s'affirmant comme un

opérateur fort d'aménagement : 3 655 000 € seront dédiés à l'acquisition de foncier pour la réalisation des projets. En termes d'objectifs de construction, les communes devront maintenir les efforts fournis ces dernières années, notamment celles soumises à la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), leur imposant 25 % de logements sociaux. L'objectif est de financer la construction de 1 661 logements locatifs sociaux d'ici à 2026

L'agglomération soutien également l'accession sociale pérenne pour développer et diversifier l'offre en logement abordable, et une attention particulière sera apportée quant à la répartition géographique des opérations aidées, afin de garantir une équité territoriale à l'accès aux logements très sociaux, sociaux et intermédiaires (afin de garantir une meilleure mixité sociale). Il intègre également un volet foncier, levier indispensable pour porter des projets d'habitat : identification des secteurs à enjeux, valorisation/optimisation des espaces mobilisables...

Le projet de PLH inclut par ailleurs une Charte Habitat : outil d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du logement du territoire, celle-ci appréhende notamment les questions d'habitat durable. Plus globalement, l'une des grandes orientations du PLH porte sur la sensibilisation des habitants, par le lancement ou le soutien d'opérations s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

_Accélérer la rénovation énergétique des logements

Autre enjeu majeur de ce PLH: des moyens nouveaux alloués à la rénovation énergétique des habitations. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été lancée en avril 2020. Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, bénéficient d'aides financières, notamment pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (y compris les ménages à revenus intermédiaires). Elle inclut un volet développement du conventionnement privé, via la remise sur le marché locatif de logements vacants. Un appel à projet à destination des copropriétés datant d'avant 1980 et désireuse de s'engager dans une approche globale de rénovation énergétique, sera également lancer courant 2021. Près de 3,7 M€ seront dédiés à cet OPAH.

La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique du Genevois Français « Regenero », à laquelle s'est rattachée l'agglomération en juin 2019, enregistre une dynamique non négligeable, et ce malgré le contexte sanitaire :

- 246 ménages ont contacté REGENERO
- 223 conseils téléphoniques
- 50 conseils par mails
- 104 RDV en permanences
- 26 visites techniques
- 2 accompagnements de chantier

<u>Pour rappel</u>: Régénéro propose un conseil, ainsi qu'un accompagnement gratuit et indépendant aux habitants du territoire sur toute question relative à la rénovation énergétique. 2 journées de permanences sont organisées sur le territoire.

Fin 2020, Thonon Agglomération a par ailleurs décidé de répondre favorablement à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place d'un Service Public pour le Performance Energétique de l'Habitat (SSPEH) lancé par la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif : améliorer encore l'information, l'orientation et l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

<u>Un nouveau service en 2020 : le service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social [SIADL]</u> Grâce à la coordination opérée entre l'agglomération et les communes, ce service vise à apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social. La plupart des communes accueillent et renseignent déjà les demandeurs de logement social sur les modalités d'inscription (critères, processus, etc.) ou l'enregistrement des demandes. Une fois ces démarches faites, les personnes concernées peuvent désormais solliciter auprès de Thonon Agglomération un entretien individuel pour le suivi de leur dossier. Ces entretiens sont assurés lors de permanences réparties sur le territoire.

Le Contrat de Ville : un socle d'action en direction des quartiers prioritaires

Un Contrat de Ville prolongé et renforcé

Œuvrer en faveur de la cohésion sociale telle est la vocation même du service Politique de la Ville et plus spécifiquement du Contrat de Ville. Coordonnée par l'agglomération, la mise en œuvre de ce dernier vise à la **réduction des inégalités** entre les habitants des territoires les plus défavorisés et les autres.

L'animation du réseau de partenaires (Etat, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, acteurs sociaux et économiques) ainsi que la coordination des fiches actions inscrites dans le contrat ont pour but de favoriser le meilleur accès pour tous les habitants aux services publics (éducation, santé, culture, cadre de vie, etc.)

En 2020, Thonon Agglomération et ses partenaires ont acté la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en décembre 2022, s'inscrivant ainsi dans le contexte national visant à actualiser et renforcer les actions en faveur d'une cohésion urbaine et sociale ambitieuse, capable de répondre le plus justement possible aux besoins effectivement ressentis par les habitants des quartiers prioritaires.

Dans cette perspective, les nouveaux axes de travail transversaux autour de la mobilité, de l'accès au numérique, de l'habitat ou encore du sport sont abordés au sein de plusieurs groupes de travail dont l'objectif est de décliner des actions concrètes au bénéfice des habitants. Ces groupes de travail ont démarré en 2020 et se poursuivront en 2021.

Des adultes-relais pour davantage de prévention

Pour accompagner la mise en œuvre des actions initiées au sein des quartiers, les élus communautaires ont acté à la rentrée de septembre le recrutement prochain de deux **adultes relais** et d'un **intervenant social.** En lien avec le quartier, les adultes-relais contribueront à renforcer les relations entre les habitants, à faciliter leur accès aux services publics, à renforcer le dialogue intergénérationnel et plus largement à développer la capacité d'initiative et de projets dans le quartier. Il est à noter que ces adultes relais ne seront pas déployés uniquement sur le quartier prioritaire de la ville-centre ; ils collaboreront également avec d'autres communes de l'agglomération sur certains secteurs résidentiels qui se « fragilisent ».

Pour sa part, et toujours dans une logique de prévention, le recrutement d'un intervenant social permettra d'intervenir et de résoudre des problématiques conjugales, familiales ou de voisinage pour lesquelles les forces de l'ordre, le plus souvent sollicitées, ne sont pas la réponse correspondante.

A l'échelle de l'agglomération, ces trois recrutements doivent constituer, en 2021, un acte fondateur en faveur de la cohésion des territoires reposant sur une citoyenneté retrouvée et construite sur la notion de droits et de devoirs. L'objectif : revaloriser les populations, améliorer le cadre de vie des habitants et prévenir la délinquance.

Être au plus près des populations fragilisées

Le CIAS de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

En 2020, plus de 370 bénéficiaires sont accompagnés à domicile et plus de 39 000 repas ont notamment été livrés à domicile auprès de 270 bénéficiaires.

En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés (sorties cinéma notamment) :

- la création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes** (EHPAD) : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais ;
- un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie. Près de 18 000 kilogrammes d'aliments distribués ;
- depuis le 1^{er} janvier 2019, **un soutien à la gestion du Môle**, un service d'accueil et d'accompagnement proposé aux personnes sans domicile fixe (128 700 € au titre de cette année).

Pour Thonon Agglomération, la préservation de la cohésion sociale se concrétise également par la mise en œuvre du **transport à la demande (TADispo)** sur l'ensemble du territoire et dont la clientèle est, pour plus de la moitié, composée de personnes à mobilité réduite. Ajoutons également la poursuite des aménagements d'arrêts de transports en commun en matière d'accessibilité.

Par ailleurs, l'intercommunalité apporte un soutien actif à l'APEI du Chablais (Association de Parents et de Famille de Personnes Déficientes Intellectuelles) en lui accordant une garantie d'emprunts à hauteur de 1 050 000 € dans le cadre de la restructuration de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Tully.

Pour continuer de répondre le plus justement possible aux besoins de ses habitants, Thonon Agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont lancé fin 2019 une **analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire**. Les premières conclusions de cette réflexion sont désormais connues. Suite au renouvellement de la composition des instances consécutives aux élections municipales de 2020, les élus récemment installés s'approprient cette nouvelle réalité territoriale (*cf.* convention territoriale globale p.18).

Préserver une offre de soins sur le territoire

En 2020, Thonon Agglomération a confirmé sa participation à hauteur de 697 625 € (sur les 2 750 000 € de coût prévisionnel du projet) à la **réhabilitation partielle des Urgences des Hôpitaux du Léman** et au repositionnement du service d'hospitalisation de courte durée. Cet engagement traduit son souci de maintenir et développer les services publics de proximité ainsi que sa volonté de garantir l'offre de soins sur son territoire.

Parallèlement, 600 000 € seront alloués au financement des maisons de santé de Bons-en-Chablais et Douvaine.

L'agglomération versera en effet à chacune des deux communes une participation financière à hauteur de 300 000 €, sous la forme d'un fonds de concours. Ce co-financement doit permettre la concrétisation des deux projets qui renforceront l'offre de premier recours sur l'agglomération.

La démarche, qui avait été initiée dès 2013 par l'ex-Communauté de communes du Bas-Chablais, en concertation avec les professionnels de santé, avait abouti à la formalisation d'un projet de santé validé par l'Agence régionale de santé en 2016. Sa mise en œuvre relève désormais des communes, qui ont confié la construction des locaux à l'agence Teractem. A Bons-en-Chablais, la construction est en cours au sein du nouveau quartier de la Colombière. Les locaux devraient y être livrés en fin d'année 2020. A Douvaine, les travaux vont débuter, pour une ouverture du site prévue en 2021.

L'épanouissement de tous les êtres humains

L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.

Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale. Le conseil local de développement (CLD) joue pleinement son rôle d'instance consultative et de concertation. Il est soutenu dans ces initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre à œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, il a notamment rendu un avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) adopté en 2020. Par l'intermédiaire de l'un de ses membres, le conseil local de développement a également été invité à siéger au comité de pilotage et aux ateliers du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) d'une part et de l'Analyse des besoins sociaux d'autre part. Enfin, les membres du CLD se sont auto-saisis de trois thématiques leur apparaissant comme prioritaires : les modes doux de déplacements, l'alimentation et les circuits courts, et les équipements structurants (santé / équipements sportifs et équipements liés à l'environnement).

Fin 2020, un appel à candidatures a été lancé afin de mener le renouvellement de la composition de l'instance. 42 candidats ont ainsi été sélectionnés pour constituer le conseil local de développement dont l'installation sera programmée dès que la situation sanitaire le permettra.

Dans le cadre des procédures d'urbanisme menées par l'agglomération, 17 enquêtes publiques ont été organisées depuis 2017 conformément aux dispositions réglementaires.

Par ailleurs, Thonon Agglomération multiplie, de manière volontariste, les actions en faveur d'une participation croissante des citoyens à l'action publique. En 2020, tous les foyers de l'agglomération ont été invités à participer à **l'enquête sur leurs habitudes de consommation alimentaire** dont les résultats contribueront à l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (lire p.11). Cette consultation s'ajoute aux enquêtes de besoin menées antérieurement dans la cadre de l'analyse des besoins sociaux coordonnée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ou encore de l'étude visant à améliorer les conditions d'accès et l'accueil du public sur le domaine de Thénières (Ballaison).

De nombreuses initiatives sont également menées pour informer les habitants et donner la parole aux usagers (conseil de crèches; ateliers PCAET), aux habitants des quartiers prioritaires (conseil citoyen) ou encore permettre les rencontres intergénérationnelles (ludothèque à l'Ehpad de Cervens).

En 2020, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire et de confinement, les services intercommunaux ont proposé une dématérialisation partielle du conseil communautaire et des réunions publiques d'information (PLU d'Allinges, Règlement Local de Publicité Intercommunal...) dont les captations ont été diffusées en direct sur la chaine You Tube de la collectivité. Dans le même esprit, les forums « Jobs d'été » et « Partir à l'étranger » organisés chaque année par le Bureau Information Jeunesse ont été organisés de manière totalement dématérialisée. Ces dispositifs numériques ont permis de maintenir les échanges et de satisfaire le souci permanent de co-construction avec les habitants.

Aider les familles à « bien vivre » l'agglomération

Accueil de la petite enfance

Défini par l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à **l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, centre de loisirs et club jeunesse) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 150 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud).

En 2020, le multi-accueil et la micro-crèche sont entrées en conformité avec le dispositif réglementaire en vigueur relatif à l'évaluation et à la surveillance de la qualité de l'air intérieur de ces deux structures

De leur côté, le centre de loisirs et le club jeunesse ont permis de satisfaire plus de 300 familles cette année. Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions « territorialisées » dans le cadre du Relais

Services à la population : un partenariat renouvelé avec la CAF de Haute-Savoie

Pour rester « au plus près des habitants » et continuer de répondre le plus justement possible à leurs besoins, l'agglomération structure son champ d'action à destination des familles. Elle a renouvelé en 2020 son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie [CAF 74] par le biais d'une **Convention Territoriale Globale [CTG].**

Sur la base des conclusions de l'analyse des besoins sociaux mené à l'échelle de l'agglomération depuis 2019, il s'agit de pérenniser et d'affiner progressivement le large éventail de services à la personne déjà proposé grâce à un soutien réaffirmé et redimensionné de la CAF 74.

Pour Thonon Agglomération, le Syndicat Intercommunal Sciez, Anthy-sur-Léman, Margencel et les communes déjà soutenues⁵ par la CAF 74, la convention territoriale globale prend le relais des anciens contrats Enfance-Jeunesse. Au-delà des services spécifiquement centrés sur les plus jeunes, il s'agit désormais de **favoriser l'émergence de nouveaux projets répondant aux besoins ressentis des familles** dans des domaines aussi variés que la culture et le sport, l'inclusion numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, le handicap...

Redimensionné à l'échelle de l'agglomération⁶, et visant à l'élaboration d'une vision globale et partagée du territoire, ce partenariat va permettre de soutenir les initiatives de l'agglomération et des communes engagées dans une approche globale d'aides aux familles.

Assistants Maternels et de la ludothèque itinérante.

Œuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'agglomération a engagé l'élaboration de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Son objectif est de porter une vision globale et partagée des enjeux de **sécurité**, **de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.**

La première étape amorcée en 2020 consiste à dresser un diagnostic de sécurité à l'échelle des 25 communes. Suivront la définition des orientations stratégiques propres à notre territoire, la mise en pratique d'une gouvernance adaptée et l'adoption par le conseil communautaire de la stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Parallèlement, l'année 2020 a permis de lancer la mise en œuvre du programme intercommunal de **vidéoprotection.** Dans la continuité de la ville-centre, Thonon Agglomération et 17 nouvelles communes du territoire⁷ sont progressivement équipées avec pour objectif de prévenir les actes de délinquance et de préserver la sécurité des habitants en établissant un maillage cohérent à l'échelle de l'agglomération. L'idée forte consiste en effet à mettre en place la couverture la plus efficace possible du territoire intercommunal. Préfigurant l'équipement des bâtiments intercommunaux sélectionnés (début 2021), les communes de Fessy, Chens-sur-Léman et Veigy-Foncenex ont achevé les travaux d'installation des équipements au cours de l'automne.

⁵ Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Messery, Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex

⁶ Toutes les autres communes pourront adhérer à la démarche pendant la durée de la convention

⁷ Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire

Permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables

Présent sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains, le Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les 15/30 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Les jeunes y trouvent également toutes les informations nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement.

Pour le BIJ, il s'agit de créer les conditions de la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie et de la participation citoyenne.

Fortement investi dans la promotion de la mobilité de TOUS les jeunes, le BIJ détient le **label européen Eurodesk** et propose un service spécialisé pour les départs à l'étranger (aides financières, méthodologie, contacts).

Au printemps 2020, le BIJ obtenu le renouvellement de sa labellisation Information Jeunesse par les services de l'Etat avec un avis « très favorable » : une reconnaissance nationale de la qualité du service rendu démontrant la capacité du BIJ à proposer, à chaque jeune, une réponse individualisée et adaptée grâce à la mobilisation des partenaires de tous les champs (jeunesse, social et médico-social, culture, éducation nationale, prévention, emploi, orientation, transports..) autour des politiques de jeunesse.

Soucieuse de rester au plus près des jeunes dans le contexte de la crise sanitaire, le BIJ a maintenu l'organisation de ces deux forums en développant des événements dématérialisés (Forum Partir à l'Etranger « en ligne », Forum Jobs d'été).

Cette année, l'équipe a poursuivi ses actions de prévention (estime de soi, lutte contre le harcèlement, éducation à la sexualité, éducation à l'information) et a initié de nouveaux projets « éco-citoyens » avec les jeunes. 2020 a également été l'année de concrétisation du projet socio-culturel intergénérationnel « Habiter » dans lesquels le jeunes étaient au cœur des actions.

De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans), au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents vers des notions de projets et de citoyenneté. Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

Convaincue que l'intercommunalité à un rôle important à jouer en termes de formation, d'orientation et d'emploi, Thonon Agglomération prend part au projet de labellisation d'une **Cité des Métiers** sur son territoire. Elle est accompagnée pour ce faire par le Pôle métropolitain du Genevois français.

En accès libre et sans rendez-vous (pour les jeunes évidemment mais sans condition d'âges pour autant), ce centre s'appuie sur les acteurs locaux de l'emploi, de la formation et de l'insertion (pôle emploi, mission locale, Agence Economique du Chablais, Bureau Information Jeunesse, etc.) pour vous guider mais aussi pour vous proposer des ateliers d'information ou de formation. Au regard de sa configuration géographique, Thonon Agglomération envisage d'implanter le centre associé à Thonon-les-Bains (au sein de la future Maison de l'Agglomération – lire p.13) et des points relais sur d'autres communes afin d'apporter un service au plus près de chacun.

Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture

En 2020, Thonon Agglomération a inscrit sa politique cultuelle dans la cadre d'une convention territoriale de développement de l'éducation artistique et culturelle. De manière multi-partenariale⁸ et pour une durée de trois ans (jusqu'en 2022), il s'agit d'impulser l'émergence de projets culturels auprès du plus large public possible en portant une attention particulière aux jeunes (scolaires et 12-25 ans), aux habitants du quartier prioritaire (Collonges / Sainte-Hélène) et des quartiers d'habitat social. Au-delà des subventions déjà versées à différents partenaires, il s'agit de mener une politique globale et coordonnée en matière d'accès à la culture à l'échelle des 25 communes de l'agglomération.

⁸ Avec la Ville de Thonon-les-Bains, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat (direction des affaires culturelles et direction des services départementaux de l'Education Nationale) qui participent également au financement des actions mises en œuvre.

Les actions d'éducation artistique et culturelle initiées à Thonon-les-Bains depuis plusieurs années ont été maintenues. Elles ont été étendues à l'ensemble de l'agglomération avec en 2020, deux nouveaux projets participatifs mobilisant fortement les habitants :

- Le projet Habiter : une sélection d'événements autour du thème « Habiter » (spectacles vivants, expositions, conférences, films, performances artistiques...) dans lesquels les jeunes ont été au cœur de l'action, en faveur du plus large public.
- Une résidence d'artistes : « Habiter » a aussi été l'idée de départ du collectif « Un Euro ne fait pas le printemps » qui multiplié les interventions auprès des scolaires, des bénéficiaires de structures sociales (associations d'insertion, EHPAD, APEI...), des usagers et professionnels d'équipements publics (MJC, bibliothèques, musées...) et de l'ensemble des habitants de l'agglomération à l'occasion d'événements participatifs et festifs (ateliers créatifs, d'écriture ou de photographie). Fin 2020, Odyssée ensemble et Cie a pris le relais et sera en résidence dans toute l'agglomération jusqu'en juin 2021.

Pour 2020, la mise en œuvre des actions énoncées dans la convention représente un investissement de près de 45 000 euros pour Thonon Agglomération.

L'agglomération a poursuivi par ailleurs son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. Jusqu'en 2022, la contribution financière de l'agglomération en faveur de cet acteur culturel majeur du territoire est dédiée au soutien de deux manifestations majeures : Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins. Depuis 2019, elle est portée à 95 000 euros par an, ce qui représente une augmentation de +19% par rapport à 2018 (80 000 €) et de + 140% par rapport à 2017 (40 000 €).

Par le biais de ce soutien financier, Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes et donc au plus près des habitants, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public ; Parallèlement, l'intercommunalité poursuit son soutien aux actions en faveur de la lecture publique en appui aux médiathèques et bibliothèques communales⁹.

⁹ Révision statutaire adoptée au conseil communautaire du 30 octobre 2018

